

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 14506

présenté par
Mme Ressiguier

ARTICLE 65

L'alinéa 10 de cet article est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Cet alinéa vise à optimiser l'épargne retraite. Tant d'énergie déployée, tant de temps perdu, tant d'intelligence mobilisée, tant de juristes mis à l'ouvrage par ce gouvernement pour améliorer des dispositifs d'épargne retraite qui encouragent la cupidité, l'égoïsme, l'individualisme. Alors que dans le même temps, ce même gouvernement se montre incapable d'améliorer certaines dispositions législatives et réglementaires totalement absurdes et injustes, simplement parce qu'il s'en désintéresse car elles concernent les classes populaires. La France Insoumise ne souhaitant pas favoriser ce type d'épargne, il est donc demandé la suppression de cet alinéa.